



Extrait de procès-verbal

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Papineau tenue le mercredi 20 décembre 2023, à 18h00, sis au 266, rue Viger, à Papineauville, Québec, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Jean-Marc Chevalier, maire de la Municipalité de Boileau, Gaston Donovan, maire de la Municipalité de Bowman, Maxime Proulx-Cadioux, maire de la Municipalité de Chénéville, David Pharand, maire de la Municipalité de Duhamel, François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, Richard Jean, maire de la Municipalité de Lac-des-Plages, Jean-Paul Descoeurs, maire de la Municipalité de Lac-Simon, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Canton de Lochaber, Pierre Renaud, maire de la Municipalité du Canton de Lochaber-Partie-Ouest, Robert Bertrand, maire de la Municipalité de Mayo, Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, Louis Montpellier, représentant de la Municipalité de Montpellier, Marcel Beaubien, maire de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, Myriam Cabana, mairesse de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville, Christian Pilon, maire de la Municipalité de Plaisance, Jonathan Beauchamp, maire de la Municipalité de Ripon, Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, Hugo Desormeaux, maire de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk, Matthew MacDonald-Charbonneau, maire de la Municipalité de Saint-Sixte, Daniel Lafleur, représentant de la Ville de Thurso, et Roland Montpetit, maire de la Municipalité de Val-des-Bois.

Formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

FONDS ADN 2.0 POUR L'ANNÉE 2024 - APPEL DE PROJETS SE TERMINANT LE 31 MARS 2024 – RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF

2023-12-282

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2024 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2024 (résolutions numéro 2023-11-221, 2023-11-222, 2023-11-223 et 2023-11-224);

ATTENDU qu'en fonction du budget 2024 adopté par le Conseil des maires, la MRC de Papineau a réservé une somme de 108 223 \$ dédiée à la Politique de soutien aux entreprises du territoire ;

ATTENDU la résolution numéro 2023-08-171, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 août 2023, relative à l'adoption d'une politique de soutien aux entreprises et autorisant la création du Fonds ADN 2.0 ;

ATTENDU qu'à la demande de la commissaire en développement économique par intérim, il est recommandé qu'un montant de 50 000\$ soit réservé au renouvellement du fonds ADN pour l'année 2024 ;

ATTENDU que l'absence des entreprises et des organismes sur le web a un impact majeur sur leur visibilité et leur survie à long terme avec le changement de mentalité actuel depuis la pandémie ;



Municipalité régionale de comté de Papineau
Extrait du livre des délibérations
Séance régulière du Conseil des maires
Tenue le 20 décembre 2023

ATTENDU qu'il est suggéré d'ajouter le volet innovation en développement numérique ou technologique au dit fonds. Ce volet répond à un besoin criant des entreprises du territoire ;

ATTENDU que le Service de développement du territoire désire mettre en place un fonds de 50 000 \$ afin d'octroyer des subventions jusqu'à un maximum de 5 000 \$ à des entreprises ou organismes (voir guide de dépôt) ;

ATTENDU qu'il est recommandé par le Service de développement du territoire que l'appel de projets soit lancé entre le 8 janvier 2024 et le 10 mars 2024 afin de permettre une prise de décision sur les subventions à accorder en avril 2024 ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-12-356, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 décembre 2023, recommandant au Conseil des maires l'affectation d'une somme de 50 000 \$, à même le Fonds de soutien aux entreprises 2024, dédiée au Fonds ADN 2024, lequel fait partie de la Politique de soutien aux entreprises de la MRC ;

Il est proposé par M. le conseiller Paul-André David
appuyé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil des maires entérine la recommandation du Comité administratif et autorise l'affectation d'une somme de 50 000 \$, à même le Fonds de soutien aux entreprises 2024, dédiée au Fonds ADN 2024, lequel fait partie de la Politique de soutien aux entreprises de la MRC ;

QUE :

Le Conseil des maires autorise le lancement d'un appel à projets lié au Fonds ADN 2024 en date du 8 janvier 2024, et ce, jusqu'au 10 mars 2024;

QUE :

Le Comité administratif soit et est mandaté pour autoriser les subventions à accorder dans le cadre dudit Fonds pour l'année 2024 conformément aux règles de gestion établies de ce dernier;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.



Le Pays de l'Or Vert !

Municipalité régionale de comté de Papineau
Extrait du livre des délibérations
Séance régulière du Conseil des maires
Tenue le 20 décembre 2023

Adoptée.

Copie authentique
Ce 22 décembre 2023

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

(sujet à ratification lors de la prochaine assemblée)

Copie authentique